



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 05

Affiché le lundi 16 octobre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 35

L'An Deux Mille Dix-sept, le 11 octobre, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

Etaient présents : Monsieur GICQUEL, Madame MAGNE, Monsieur SÉGALAT, Madame LEHOUT-POSMANTIER, Monsieur GAILHAC, Monsieur CRON, Madame CERTIN, Monsieur TURANO, Madame HERBERT, Monsieur BOCCARA, , Monsieur VAN DEN AKKER, , Madame LYET, Monsieur ROURE, Madame GRUBER, Madame KADOUCH, Monsieur BENOIT, Madame MENOUE, Monsieur MIROUDOT, Monsieur DROUVILLE, Madame OBENANS, Monsieur CARREL, Madame GONNET, Madame EL HARTI, Madame MEUNIER, Monsieur MAZURE, Madame DE LA BRETEQUE, Monsieur CASTRO, Monsieur BELLAÏCHE, Monsieur RAMBAUD, Madame BERTRAND, Madame GRATIET.

Etaient excusés : M. FAINTUCH (pouvoir Mme HERBERT) ; M. GABISON (pouvoir M. GICQUEL), Mme MOLINA (pouvoir M. TURANO), MME UDDIN (pouvoir M. RAMBAUD)

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur CASTRO

2) Adoption Procès-verbal séance du 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2017.

3) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention relative au transfert des images de vidéoprotection exploitées par Valophis Habitat dans les parties communes des immeubles des « Résidences Sellier et Bobillot » à Charenton-le-Pont vers le Centre de Surveillance Urbaine de la police municipale
Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 17/078

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'écologie ») le transfert des images des parties communes des « Résidences Sellier et Bobillot » vers le Centre de Supervision Urbain de la police municipale et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

5) Autorisation donnée au Maire d'indemniser deux agents municipaux victimes de violences et d'exercer son droit de subrogation contre l'auteur des faits.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 17/079

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser :

- 500 € à Monsieur B
- 500 € à Monsieur G

agents travaillant au sein de la Police municipale qui ont été agressés, dans l'exercice de leurs fonctions, par Monsieur F et qui n'ont pas été indemnisés, bien que l'auteur des faits ait été poursuivi et condamné pour ses agissements

6) Création d'un emploi de Directeur de l'Urbanisme

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 17/080

Le Conseil Municipal a précisé, à l'unanimité, les missions affectées au poste à pourvoir de Directeur de l'Urbanisme et autorisé Monsieur le Maire à signer le cas échéant le contrat de travail correspondant, qui sera conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse.

7) Détermination des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction (par concession de logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte)

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 17/081

Le Conseil Municipal a déterminé, à l'unanimité, les emplois pouvant donner lieu à attribution d'un logement de fonction, l'Autorité territoriale étant seule décisionnaire de cette attribution. Il a notamment ajouté à cette liste le poste de responsable de la Police Municipale.

Bénéficiaire	Astreintes liées à l'attribution du logement	Adresse du logement	Consistance du logement
Responsable du service police municipale	Sujétions particulières liées à l'encadrement d'une équipe de PM	16 rue Victor Basch à Charenton (94220)	Appartement type F3 de 65 m2

8) - Approbation de l'aide à l'acquisition d'un VAE neuf

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 17/082

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le dispositif d'aide aux Charentonnais pour acquérir un vélo à assistance électrique à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'aide octroyée représentera 30% maximum du prix d'achat TTC, dans la limite de 400 € par foyer et par an et qu'elle ne peut être cumulée avec tout autre aide.

9) - Décision modificative n°1/2017
 Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 17/083

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout ») l'ajustement et l'ouverture des crédits suivants :

OPERATIONS REELLES - DECISION MODIFICATIVE N° 1/2017				
DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
0,00 €				
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Nature	Crédits ouverts au budget 2017	Décision Modificative n° 1/2017	TOTAL Budget 2017
014	739222 - Fonds de péréquation des ressources communales	800 000,00 €	89 000,00 €	889 000,00 €
	739223 - Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France	800 000,00 €	306 000,00 €	1 106 000,00 €
67	673 - Titres annulés	10 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €
	6718 - Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	304 000,00 €	141 000,00 €	445 000,00 €
022	022 - Dépenses imprévues de la section de fonctionnement	1 000 000,00 €	- 551 000,00 €	449 000,00 €
		2 914 000,00 €	- €	2 914 000,00 €
0,00 €				
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Nature	Crédits ouverts au budget 2017	Décision Modificative n° 1/2017	TOTAL Budget 2017
TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €
EQUILIBRE BUDGETAIRE				
Section de fonctionnement :				
		Dépenses		Recettes
Opérations réelles		0,00 €		0,00 €
Total		- €		- €

- 10) - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser à 2 associations, l'Association Départementale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre « ADCPG-CTAM-TOE-OPEX-Veuves » et l'association « Les Amis de la Chapelle de Conflans », une subvention au titre de l'année 2017.**

Rapporteur : M. BOCCARA

Délibération n° 17/084

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser à l'Association Départementale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre « ADCPG-CTAM-TOE-OPEX-Veuves » une subvention de 340 € et à l'association « Les Amis de la Chapelle de Conflans », une subvention de 2 500 €, au titre de l'année 2017.

- 11) - Attribution d'une subvention complémentaire au GEPC (Groupement d'Entraide du Personnel Communal - GEPC**

Rapporteur : Mme MENOÛ

Délibération n° 17/085

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser une subvention complémentaire d'un montant de 7 600 € à l'association GEPC (Groupement d'Entraide du Personnel Communal – GEPC) au titre de l'année 2017.

- 12) - Attribution d'une subvention communale exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'association Croix Rouge Française, Délégation de Charenton – Saint-Maurice, en faveur des Antilles Françaises.**

Rapporteur : Mme EL HARTI

Délibération n° 17/086

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser à l'Association Croix Rouge Française, Délégation de Charenton – Saint-Maurice, une subvention exceptionnelle de 5 000 € sur les comptes de l'année 2017.

- 13) - Convention de partenariat relative à la constitution d'un Conseil Local de Santé Mentale**

Rapporteur : Mme VAN DEN AKKER

Délibération n° 17/087

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale, à signer la convention de création et de fonctionnement d'un CLSM en partenariat avec les communes de Saint-Mandé et Saint-Maurice, qui font partie du même secteur psychiatrique que la Ville de Charenton-le-Pont, le Pôle 94G16 des Hôpitaux de Saint-Maurice, l'Agence Régionale de Santé et les associations d'usagers UNAFAM et ESQUI. Cette instance a pour objectif la prévention des risques liés à la santé mentale et l'articulation des réponses des différents acteurs.

- 14) Subvention aux associations dans le cadre de leur intervention sur le temps périscolaire – année 2016/2017.**

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 17/088

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de subventionner les associations suivantes intervenues dans le cadre périscolaire en 2016/2017 de la façon suivante :

- Association bridge amicale de Charenton/St Maurice..... 870 €
- Association jumelage Charenton le pont/Trowbridge 1 300 €

15) Mise à jour du Règlement intérieur du service Jeunesse

Rapporteur : M. BENOIT

Délibération n° 17/089

Le Conseil Municipal a adopté, à **l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »)** la mise à jour du règlement intérieur de l'Espace Jeunesse applicable à tous les usagers. Les mises à jour portent notamment sur :

- La suppression du Point Information Jeunesse au profit du développement des actions d'information et de prévention conduites par le service Médiation-Prévention
- les nouvelles modalités tarifaires : le calcul des tarifs au quotient familial et les tarifs forfaitaires ;
- l'accès au wifi et la mise à disposition de postes informatiques connectés à Internet ;
- l'ouverture par la Ville d'une nouvelle plateforme de services destinée aux familles le 11 janvier 2017 intitulée *Mon espace Ch@renton*.

16) Fixation du tarif de location des supports d'œuvres réalisés par la ville de Charenton pour l'exposition Brixx et approbation de la convention type de mise à disposition.

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 17/090

Le Conseil Municipal a fixé, à **l'unanimité**, les tarifs qui seront utilisés en cas de mise à disposition d'autres organismes des supports d'œuvres d'art réalisés pour l'exposition Brixx comme suit :

- petit modèle = 15 € par support et par jour
- grand modèle = 20 € par support et par jour :

Il a approuvé la convention type de mise à disposition.

17) Achat de l'œuvre intitulée « Tony Parker » de l'artiste Brixx.

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 17/091

Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, d'acheter l'œuvre « Tony Parker » de l'artiste Brixx pour un montant de 1 000 €.

18) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser à l'association Saint-Charles Charenton – Saint-Maurice Basket Ball, une subvention complémentaire au titre de l'année 2017.

Rapporteur : Mme CERTIN

Délibération n° 17/092

Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, d'attribuer une subvention d'un montant de 21 000 € à l'association Saint Charles Charenton Saint-Maurice Basket Ball.

19) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association CNM Charenton Volley Ball pour l'année 2017
Rapporteur : Mme CERTIN **Délibération n° 17/093**

Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, d'attribuer une subvention d'un montant de 60 000 € à l'association CNM Volley ball.

20) Approbation de la convention annuelle d'objectifs 2017 entre la Commune de Charenton-le-Pont et l'association CNM Charenton Volley Ball.
Rapporteur : Mme CERTIN **Délibération n° 17/094**

Le Conseil Municipal a approuvé et autorisé, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs avec l'association CNM Volley ball.

21) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association sportive du Lycée Robert Schuman pour l'année 2017
Rapporteur : Mme CERTIN **Délibération n° 17/095**

Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € à l'Association Sportive du Lycée Schuman dans le cadre de la participation de l'association de championnat de France UNSS de danse.

22) Attribution d'une subvention de fonctionnement au Cercle des Plongeurs du Val-de-Marne de Charenton pour l'année 2017.
Rapporteur : Mme CERTIN **Délibération n° 17/096**

Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association Cercle des Plongeurs du Val-de-Marne de Charenton.

23) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les contrats afférents à la programmation scolaire 2017/2018 au Théâtre des Deux Rives.
Rapporteur : MME HERBERT **Délibération n° 17/097**

Le Conseil Municipal a autorisé, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer les contrats afférents à la programmation scolaire 2017/2018 au Théâtre des Deux Rives :

■ Spectacles programmés pour les Scolaires

Spectacle	Mise en scène	Type	Tiers contractant	Montant HT	Salle
Couac	Angélique Friant	Contrat de cession	Succursale 101	17 000 € plusieurs représentations	T2R
Mooooonstres	Laurent Fournié	Contrat de cession	Agence Sine Qua Non + Convention pluri-partite dans le cadre de l'action territoriale (Département, Fontenay sous Bois et ONDA)	17 000 € plusieurs représentations	T2R
Le roi sans terre	Sandrine Anglade	Contrat de cession	Compagnie Sandrine Anglade	17 000 € plusieurs représentations	T2R
La femme oiseau	Alain Batis	Contrat de cession	Cie La Mandarine Blanche	15 000 € plusieurs représentations	T2R
<i>La pirate écologique *</i>	<i>Christophe Delort</i>	<i>Contrat de cession</i>	<i>Théâtre de l'Imprévu</i>	<i>4 800 € à 8 000 € plusieurs représentations</i>	T2R
La famille durable	Victor Quezada-Perez	Contrat de cession	Cie Umbral	8 000 € plusieurs représentations	T2R

* Montant HT maximum qui sera pris en charge par le Pôle Famille

24) Actualisation des contrats afférents à la saison artistique 2017/2018 du Théâtre des Deux Rives.

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 17/098

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats afférents à la saison artistique 2017/2018 du Théâtre des Deux Rives :

■ **Spectacles programmés de Septembre à Décembre 2017**

Spectacle	Mise en scène	Type	Catégorie	Tiers contractant	Montant HT	Salle
L'affaire de la rue Lourcine	Patrick Pelloquet	Contrat de cession	B	Théâtre Régional des Pays de la Loire	8 500,00 €	T2R
Concert Volo + 1ère partie Lisa Portelli	Festival de Marne	Convention	C	Festival de Marne	4 000,00 € + partage recettes 50%	petit t2r
Léo (report de date)	Daniel Brière	Contrat de cession	B	Book Your Show	4 800,00 € (prise en charge par le producteur des frais engagés sur la date initiale)	T2R
1 300 grammes	Catherine Schaub	Convention de résidence de création	C	Les Productions du Sillon	15 000,00 € soit 1 représentation + actions de sensibilisation indues	T2R
Le Voyage en Uruguay	Daniel San Pedro	Contrat de cession	C	Compagnie Les petits champs	5 700,00 € 2 représentations indues	petit t2r
Pss, Pss	Louis Spagna	Contrat de cession	Famille	Quartier Libre	6 500,00 € 1 représentation induise	T2R
Michel Jonasz Quartet		Contrat de cession	A +	ART FM Productions	26 500,00 €	T2R
Bigre !	Pierre Guillois	Contrat de cession	A	Compagnie Le Fils du Grand Réseau	13 000,00 €	T2R

■ Spectacles programmés de Janvier à Juin 2018

Spectacle	Mise en scène	Type	Catégorie	Tiers contractant	Montant HT	Salle
Concert Awa Ly		Contrat de cession	C	Blue Line	3 500,00 €	petit t2r
Edmond	Alexis Michalik	Contrat de cession	A	Tournées du Palais Royal	20 000,00 €	T2R
Handball, le hasard merveilleux	Laurent Natrella (Comédie Française)	Contrat de cession	C	Compagnie Xanténa	5 600,00 € 2 représentations indues	petit t2r
La couturière	Michael Vogel	Contrat de cession	Famille	TEMAL Productions	8 000,00 € et atelier sensibilisation	T2R
Mon traître	Emmanuel Meirieu	Contrat de cession	B	Compagnie Bloc Opératoire	9 000,00 €	T2R
Quintette	Jann Gallois (chorégraphie)	Convention de résidence de création	B	Compagnie Burn Out	7 000,00 € coproduction représentation sur 2018/2019	T2R
Paradoxal	Marien Tillet	Contrat de cession	C	Compagnie Le Cri de l'Armoire	8 000,00 € 2 représentations indues	petit t2r
L'esprit de contradiction	Camille Cottin	Contrat de cession	B	Matrioschka	12 000,00 € 2 représentations indues	petit t2r
Une Carmen en Turquie	Michel Laubu	Contrat de cession	Famille	Turak Théâtre	12 500,00 € soit 1 représentation + actions de sensibilisation indues	T2R
Concert Legnini		Contrat de cession	B	Anteprima	5 900,00 €	petit t2r
Les rencontres amoureuses	Guillaume Barbot	Contrat de cession	C	Compagnie Coup de Poker	4 000,00 €	petit t2r
Le peintre des batailles	Nelly Fantoni	Convention de résidence de création	C	Compagnie Ici-Là	8 300,00 € soit 2 représentations + actions de sensibilisation indues	petit t2r
Les écrits de Mr de Nozeroy	Christian Pageault	Contrat de cession	C	Cie Page 27 ou Cie Mala Noche	3 000,00 € 1 représentation indue	petit t2r
Le crime de l'orpheline	Philippe Lellièvre	Contrat de cession	B	Arts et Spectacles Production	6 000,00 €	T2R
Je t'ai rencontré par hasard	Marie-Claude Pietragala / Julien Derouault	Contrat de cession	A	Théâtre du corps	20 000,00 €	T2R
Ascension	Denis Welkenhuyzen	Contrat de cession	C	Compagnie Retouramont	4 000,00 €	T2R
Connaissance du Monde x 3		Prestation pour 3 séances	CDM	Terre des Mondes	3 300,00 €	T2R
Triorido	Kasyan Rivkhin	Convention de résidence de création	RdV gratuit	Azimuth Productions	0,00 € 1 représentation à négocier sur 2018-2019	T2R

25) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Studio Théâtre de Charenton pour l'année 2017.

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 17/099

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »), de verser à l'association Studio Théâtre de Charenton une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € pour l'année 2017.

26) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association La Réussite Pour Tous qui met en place un programme composé de plusieurs actions sur l'année scolaire 2017-2018 à destination des jeunes : BOOSTE TA REUSSITE

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 17/100

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.360 euros à l'association « La Réussite Pour Tous » pour la mise en œuvre de son programme sur l'année 2017-2018.

27) Avis sur le projet de baignade publique dans le lac Daumesnil du bois de Vincennes

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 17/101

Le Conseil Municipal a émis, à la majorité (1 voix contre - Florence MEUNIER (groupe « Charenton Demain) et 1 abstention – groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »), un avis favorable avec réserves sur le projet de de baignade publique dans le lac Daumesnil du bois de Vincennes

28) Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de la Commune d'IVRY-SUR-SEINE

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 17/102

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable, à l'unanimité, au projet de modification simplifiée du PLU de la Commune d'IVRY-SUR-SEINE.

Fin de séance : 20h40